

GUIDE PRATIQUE : PRÉSERVONS L'EAU

Réutilisation des eaux pluviales
et économies d'eau à la maison



LES ÉCONOMIES D'EAU ET LA RÉUTILISATION DES EAUX PLUVIALES, POUR QUOI FAIRE ?

Seulement 3% de l'eau disponible sur Terre est de l'eau douce. Pourtant, elle est de plus en plus menacée : changements climatiques, pollutions des nappes souterraines, demande croissante en eau potable... Récupérer l'eau de pluie et adopter des gestes économes en eau à la maison, c'est préserver cette ressource vitale ! Au-delà d'alléger votre facture d'eau, ces pratiques permettent de soulager les nappes souterraines dans lesquels votre eau du robinet est puisée. **Comment ?**

Réutiliser l'eau de pluie c'est **limiter l'usage de l'eau du robinet, et donc la mobilisation de nappes** souterraines qui mettent du temps à se recharger.

Utiliser les eaux pluviales pour arroser votre jardin, c'est contribuer à **infiltrer l'eau là où elle tombe**, et donc participer au **remplissage des nappes**.

Plus de 50% de l'eau que nous utilisons au quotidien ne nécessite pas d'être potable.

Réutiliser les eaux pluviales et opter pour des gestes économes en eau, c'est contribuer à préserver durablement l'eau.



Attention : utiliser de l'eau d'un puits ou d'une source n'est pas équivalent aux bénéfices d'utiliser de l'eau pluie, car elle provient directement d'une nappe souterraine !



POUR QUOI PEUT-ON UTILISER LES EAUX PLUVIALES ?

Pour récupérer l'eau de pluie, le **revêtement de votre toiture ne doit contenir ni plomb, ni amiante**. Veillez à **limiter le recours aux produits anti-mousse** et tout autre produit qui pourrait détériorer la qualité de l'eau de pluie.

CE QUI EST **AUTORISÉ** :

EXTÉRIEUR



Arroser le potager et le jardin



Laver votre voiture/vélo/...



Nettoyer les surfaces extérieures

INTÉRIEUR



Laver le linge



Nettoyer les sols



Connecter sa chasse d'eau

CE QUI EST **INTERDIT** :



Boire l'eau de pluie



Cuisiner ou laver la vaisselle



Se doucher

Attention : si vous décidez de réutiliser les eaux pluviales à l'intérieur de votre logement en créant une arrivée d'eau spécifique, vous devez le déclarer en mairie.

Pour en savoir plus sur la réglementation liée à la récupération des eaux pluviales pour les particuliers, scannez ce QR code ou rendez-vous sur ce site :



www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31481



QUELLE CUVE DE RÉCUPÉRATION CHOISIR ?

Votre système de récupération des eaux pluviales doit être dimensionné selon vos besoins et vos capacités de captage. Le modèle de 300 litres subventionné par le Syndicat d'Eau Potable Valloire-Galaure est pensé comme une aide pour entamer une démarche de récupération des eaux pluviales, mais peut devoir être complété en fonction de vos besoins.

Pour estimer le volume d'eau récupérable par votre toiture, faites le calcul !

1. LA SURFACE UTILE DE VOTRE TOIT (*SURFACE TOIT*)

Multipliez la longueur et la largeur (en mètre) au sol du ou des pan(s) de toit qui seront raccordés au récupérateur. Vous obtenez la surface utile de votre toiture en m².

2. LA PLUVIOMÉTRIE LOCALE ANNUELLE (*PLUVIO*)

Prenez comme référence une pluviométrie moyenne de **850 mm par an** (station de Saint-Barthélémy-de-Vals, moyennes 1991-2020, Meteociel).

3. LE COEFFICIENT DE PERTE (*COEFF. DE PERTE*)

L'évaporation et le ruissellement sur votre toit dépendent du **type de votre toiture**. Choisissez celui qui correspond à votre situation :

- Toit incliné en tuiles : coeff de 0,9
- Toit plat : coeff de 0,6
- Toit incliné de tôles : coeff de 0,8
- Toit végétalisé : coeff de 0,2

4. LE CALCUL

VOLUME RÉCUPÉRABLE = SURFACE TOIT x PLUVIO x COEFF. DE PERTE

Vous obtenez le volume maximal d'eau de pluie récupérable par an en litres sur votre toiture.

→ Divisez par 1 000 pour obtenir le volume en m³.



Les volumes calculés sont théoriques. Toute l'eau ne peut pas être intégralement récupérée, dans la mesure où les pluies sont inégalement réparties au cours de l'année (précipitations plus importantes en hiver).

POUR VOUS AIDER DANS VOTRE CALCUL, DES OUTILS EN LIGNE GRATUITS EXISTENT !

Rendez-vous par exemple sur app.recolto.fr



POINTS DE VIGILANCE



Plusieurs modèles de cuves existent : aériennes (non-enterrées), ou enterrées. Les premières ne nécessitent qu'un raccordement au chéneau. Les secondes nécessitent de l'espace et des travaux pour les enterrer.



Pour les cuves aériennes, optez toujours pour un modèle fermé ou avec couvercle, pour **éviter la prolifération de moustiques**.



Pour les cuves aériennes, **privilégiez une exposition à l'ombre** ou sous un appentis pour éviter une usure prématurée du plastique.



Pour les cuves aériennes, **réalisez une vidange à l'arrivée de l'hiver** pour éviter une détérioration du matériel en cas de gel.



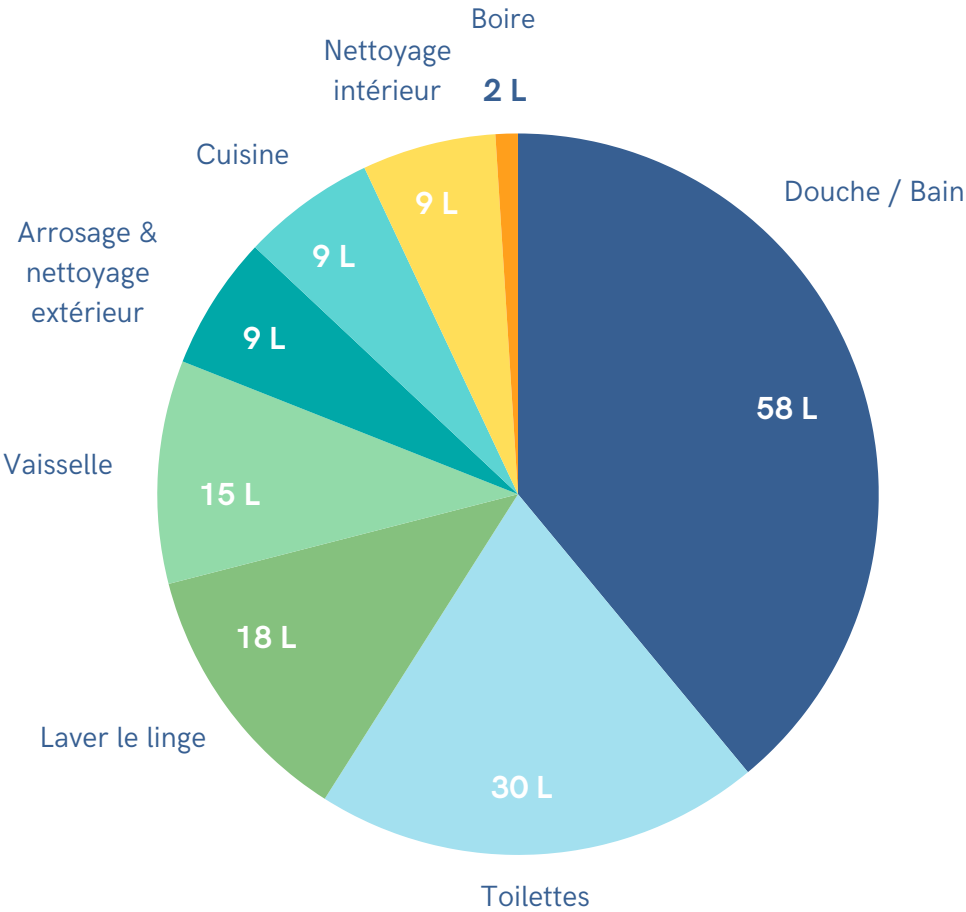
Si vous optez pour une cuve recyclée/réutilisée après usage industriel (souvent cuves aériennes cubiques de 1 m³), **veillez à vous renseigner sur les produits stockés précédemment** pour éviter la transmission de résidus chimiques/toxiques à votre surface arrosée. Optez pour des cuves de qualité alimentaire.



LA CONSOMMATIONS D'EAU POTABLE À LA MAISON

**150 LITRES
PAR JOUR ET PAR
PERSONNE**

C'est la consommation d'eau potable moyenne d'un.e Français.e en 2022.
Comment ces consommations sont-elles réparties ?



Répartition des consommations domestiques d'eau potable en France, en litre (L) par jour et par personne.

QUELS GESTES ÉCONOMES EN EAU ADOPTER CHEZ SOI ?



Contrôler son compteur d'eau avant de se coucher et au réveil

Un écart = une fuite



Prendre une douche plutôt qu'un bain

Un bain = 150 L minimum



Mettre une bouteille (2 L) ou une brique dans le réservoir des toilettes

(Si réservoir > à 6 litres)



Se doucher en une chanson (3 min. max.)

Une douche = en moyenne 15 à 20 L par minute



Récupérer l'eau de chauffe de la douche et la réutiliser (arrosage, lavage,...)



Laver sa voiture en station de lavage

Lavage station = 60 L VS
lavage jet à domicile = 200 L

Syndicat d'Eau Potable Valloire-Galaure
04 75 31 51 45
contact@eauvalloiregalaure.fr
10 Place Camille Gervais,
26140, ANNEYRON



En savoir plus sur nos actions
et nos prochains événements :



19/09/2026
Venez participer à la Fête de l'eau, à l'étang d'Anneyron !
Gratuit et ouvert à toutes et tous.